

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

Nombre de présents : 47
absents : 0
excusés : 2

1 FEV. 2016

Point 5 Rapport de présentation – Budget Primitif 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE et M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HANAUER.

Budget Principal

Nombre de voix pour : 40
contre : 4
abstentions : 5

Budgets annexes du Film, du Jazz et du Livre

Adoptés à l'unanimité

Taux d'imposition

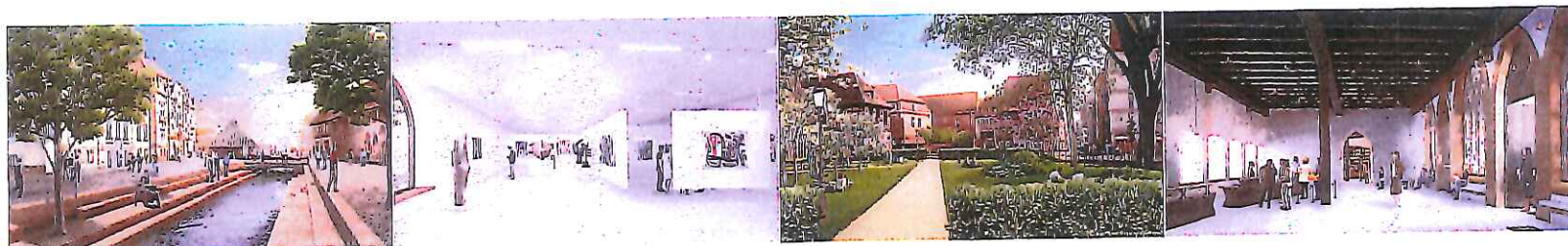
Nombre de voix pour : 47
contre : 0
abstentions : 2

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 janvier 2016

Rapport de présentation BUDGET PRIMITIF 2016

Point n° 5

REÇU À LA PRÉFECTURE
1 FEV. 2016



Colmar

Table des matières

Introduction.....	4
a) Colmar à contre-courant de la tendance générale	4
b) Un socle historique de bonne gestion qui permet une politique budgétaire dynamique.....	4
c) Un contexte national dans lequel Colmar se singularise positivement	5
d) Une dynamique territoriale globale	6
e) Le respect des orientations budgétaires	8
1. Les équilibres du budget primitif 2016 en fonctionnement et en investissement	9
1.1 La section de fonctionnement.....	9
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement	9
1.1.2 Les recettes de fonctionnement	12
1.1.3 L'épargne brute et le résultat de l'exercice.....	14
1.2 La section d'investissement	14
1.2.1 Les dépenses d'investissement	14
1.2.2 Les recettes d'investissement	18
2. Un budget au service de la population et du développement de Colmar	20
2.1 La mise en œuvre des engagements de l'équipe municipale	21
2.2 Un budget au service de Colmar et de ses habitants	22
2.2.1 Dans le domaine des musées	22
2.2.2 Le parking gare	24
2.2.3 Le tronçon Est de la rocade verte.....	24
2.2.4 Les équipements sportifs	24
2.2.5 Le parking de la Montagne Verte	24
2.2.6 La mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux.....	25
2.2.7 Le renouvellement urbain	25

3. Conclusion	26
Les budgets annexes	28
1. Festival du Film	28
1.1 Les recettes de fonctionnement	28
1.2 Les dépenses de fonctionnement	28
2. Festival de Jazz	29
2.1 Les recettes de fonctionnement	29
2.2 Les dépenses de fonctionnement	29
3. Salon du Livre et Espace Malraux	29
3.1 Section de fonctionnement	30
3.1.1 Les recettes.....	30
3.1.2 Les dépenses	30
3.2 Section d'investissement.....	31
3.2.1 Les recettes.....	31
3.2.2 Les dépenses	31

Introduction

Le budget primitif 2016 de la Ville de Colmar répond aux orientations discutées lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre dernier :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- soutien important aux politiques d'équipement,
- stabilité fiscale.

Mais au-delà, et malgré un contexte difficile pour les collectivités territoriales en général dû au contexte économique et social, et au retrait des dotations de l'Etat, il est surtout caractérisé par la volonté politique de ne pas subir, mais au contraire de rester dans une dynamique positive pour les services publics et les projets à mettre en œuvre. C'est là également l'engagement pris devant les électeurs en mars 2014 par le Maire et l'équipe majoritaire.

LA MARQUE DE FABRIQUE COLMARIENNE, AVEC :

a) Colmar à contre-courant de la tendance générale

Colmar est ainsi, d'une certaine manière, atypique, en refusant la sinistrose, et en voulant, en synergie avec Colmar Agglomération, rester maître de son destin.

La politique ne sert à rien si elle n'est là que pour dire ou constater qu'on ne peut rien faire... Mettre en œuvre les services qui permettent le bien vivre de la population et la cohésion entre les habitants d'une part, les investissements d'amélioration du patrimoine municipal et de réaliser des équipements d'avenir d'autre part, sont ainsi les deux piliers de ce BP 2016, tel que soumis à l'approbation du Conseil Municipal. C'est aussi une question de crédibilité devant les électeurs.

b) Un socle historique de bonne gestion qui permet une politique budgétaire dynamique

Pour mettre en œuvre cette dynamique, la Ville de Colmar bénéficie de la pertinence de sa gestion budgétaire et financière, tel que cela a été rappelé dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), et qui a donné lieu à une présentation au Conseil Municipal lors de la séance du 22 juin 2015.

Les appréciations positives de la CRC étaient multiples, il faut rappeler entre autres :

- épargne brute portée de 6,4 M€ à 17,5 M€ entre 2009 et 2013 (13 M€ en 2014) ;
- maîtrise du budget de fonctionnement, avec par ailleurs 182 M€ de travaux d'équipement entre 2009 et 2013 (auxquels il faut rajouter 41,2 M€ en 2014 et 40,9 M€ en 2015) ;

- délai de paiement des entreprises : plus de 82 % de factures payées dans les 20 jours ;
- situation financière confortable, avec un taux élevé d'autofinancement ;
- frais de personnel et autres charges de fonctionnement stables ;
- ratio de désendettement divisé par 2 entre 2009 et 2013 ;
- taux d'intérêt moyen de 2,88 % au 31/12/2012 pour Colmar contre 3,4 % pour la France ;
- tous les emprunts garantis, aucun qui ne soit « toxique »,
- trésorerie élevée, gage de bonne gestion (il faut noter qu'en 2015, aucun emprunt pour la ligne de trésorerie n'a été effectué).

Il avait été mis en doute par certains l'an dernier le bien-fondé de l'appréciation du cabinet Localnova, qui avait attribué la note la plus élevée possible, à savoir 2A+.

La CRC ne peut être suspectée de la moindre complaisance.

L'appréciation très positive qu'elle a portée sur la situation budgétaire de la Ville de Colmar n'en a que plus de valeur.

Affirmer que la Ville de Colmar est bien gérée et a de bonnes bases budgétaires pour l'avenir, n'est pas de l'autosatisfaction : c'est un constat objectif fait par des organismes tiers dont l'avis est incontestable.

c) Un contexte national dans lequel Colmar se singularise positivement

Par ailleurs, et sans revenir sur les éléments déjà évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, il faut souligner que Colmar ne suit pas la tendance générale qui concerne les collectivités territoriales, et que constate la Cour des Comptes au niveau national, comme :

- l'augmentation des dépenses (+ 2,2 %) plus rapide que les recettes (+ 1,3 %) ;
- la chute de l'investissement local en 2014 (- 9,2 %), puis en 2015 (- 15 %). Le recul de l'investissement s'accroîtra encore cette année, ce qui aura globalement, mais aussi localement, des conséquences très négatives sur l'activité économique et sur l'emploi ;
- l'augmentation de la pression fiscale, avec certaines collectivités où celle-ci est particulièrement forte : par exemple, à Chambéry (+ 5 %), Lyon (entre + 4 % et + 6 % selon les taxes), Toulouse (+ 15 %), Strasbourg (+ 2,5 %).

Par ailleurs, la Cour des Comptes souligne les charges supplémentaires liées à des décisions prises par le Gouvernement, mais qui doivent être assumées budgétairement par les collectivités territoriales, comme la revalorisation du RSA (420 millions d'euros supplémentaires à la charge des départements) ou encore l'impact de l'aménagement des rythmes scolaires et la mise en place par les communes d'activités périscolaires liées à cet aménagement : entre 350 et 620 millions d'euros à la charge des communes. Par exemple, pour la Ville de Colmar, il faut rappeler le diagnostic de la CRC concernant la seule mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : 320 000 € supplémentaires en dépenses de fonctionnement.

Il est aisé, au niveau de l'Etat, d'en appeler à des économies de la part des communes, dont il faut rappeler qu'elles ne sont pas responsables des déficits publics, puisque obligées à l'équilibre budgétaire, contrairement à l'Etat et aux organismes de sécurité sociale.

Mais force est de constater que ce sont des décisions de l'Etat qui contribuent à l'augmentation de la dépense locale, et à la réduction des investissements, donc au ralentissement de l'activité économique.

Au total, en se fondant sur l'analyse de positionnement comparatif avec les villes de la même strate, c'est-à-dire celles dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants (données au 31 décembre 2014), on peut comprendre pourquoi la Ville de Colmar est en situation de bâtir un BP 2016 dynamique :

Ratios financiers par habitant	Situation de Colmar	Moyenne nationale (Réf. DGCL)	Ecart
Dépenses de fonctionnement	1308	1461	- 10,47%
Charges de personnel	647	805	- 19,63%
Intérêts de la dette	27	47	- 42,55%
Encours de la dette au 31 décembre 2014	1020	1322	- 22,84%
Epargne brute	189	148	+ 27,70%
Dépenses d'équipement	635	335	+ 89,55%
Taxe d'habitation	171	247	- 30,77%
Taxe foncière bâtie	235	314	- 25,16%

(source : DGCL - strate de 50 000 à 100 000 habitants)

d) Une dynamique territoriale globale

La Ville de Colmar n'est pas seule. Elle agit dans un contexte général dont elle bénéficie et sur lequel elle agit dans le même temps.

Le contexte général est celui d'une ville, plus largement d'une agglomération, où l'activité est bonne et en progression constante, ce qui a pour résultat de faire que l'emploi y est plus élevé qu'ailleurs. La dynamique colmarienne et de son agglomération se distingue ainsi par ses résultats meilleurs qu'ailleurs.

Ainsi, à la fin du 2^{ème} trimestre 2015, le taux de chômage se présentait de la façon suivante :

- zone d'emploi de Colmar : 8,2 %
- zone d'emploi de Mulhouse : 11,4 %
- zone d'emploi de Strasbourg : 10,3 %
- Département du Bas-Rhin : 9,8 %
- Département du Haut-Rhin : 8,8 %
- France entière : 10,4 %

Quand on analyse les statistiques, entre 2012 et 2015, le taux de chômage de la zone d'emploi de Colmar est systématiquement le plus bas.

Entre le 1^{er} trimestre 2012 et le deuxième trimestre 2015, Colmar a constaté la plus faible augmentation du taux : de 8,0 % à 8,2 %, soit + 2,5 %. On ne peut évidemment se satisfaire de ce taux encore beaucoup trop élevé de chômage.

C'est pourquoi, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont fait du développement économique et de la création d'emploi une de leurs priorités majeures, notamment par une politique d'offre foncière et des dispositifs dynamiques et novateurs d'aides aux entreprises. Il en est ainsi de l'addition des aides de Colmar Agglomération avec celles de la Région, dans le cadre du dispositif d'aides à la création et au développement des entreprises décidé par Colmar Agglomération le 24 septembre 2015.

Cette collaboration entre Colmar Agglomération et la Région Alsace, devenue Alsace - Champagne - Ardenne - Lorraine est unique, et doit inspirer les initiatives communes de la nouvelle grande région et des agglomérations qui y appartiennent.

Pour autant, c'est de la dynamique des entreprises elles-mêmes que découle la capacité à créer de l'activité, donc des emplois et de la richesse.

L'environnement favorable de Colmar et de son agglomération, notamment du fait d'une politique fiscale très modérée, contribue à la concrétisation des projets des entrepreneurs. Il ne faut pas oublier pour autant que Colmar Agglomération, aide les entreprises à maîtriser les coûts fonciers.

Preuve en est le recensement, encore non exhaustif, du volume d'investissement réalisé par les entreprises sur le seul territoire de la Ville de Colmar :

- 2013 : 17,05 M€
- 2014 : 19,80 M€
- 2015 : 22,73 M€
- 2016 : 13,73 M€ (estimation évidemment provisoire),

soit un total sur 4 ans de 73,31 M€.

Il faudrait ajouter également les investissements réalisés dans le domaine de l'immobilier, du petit commerce et des loisirs, pour appréhender pleinement ce qu'est la dynamique de l'investissement privé à Colmar.

Celle-ci est forte. Elle est en partie liée à la confiance que les investisseurs ont dans l'avenir de la ville et de son agglomération. Il faut continuer à la soutenir, sachant qu'elle s'additionne à la dynamique d'investissement des deux collectivités, Ville de Colmar et Colmar Agglomération.

On dit souvent que la situation d'un bassin d'emploi repose sur des facteurs psychologiques autant qu'économiques.

Il y a à Colmar un climat d'optimisme raisonné, qui repose sur la rigueur de gestion et l'ambition de porter des projets d'avenir.

La conjonction des efforts publics et privés permet de considérer que ce climat est et sera durable, malgré le contexte national et international difficile, tel qu'il avait été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires.

e) Le respect des orientations budgétaires

Les orientations débattues lors du Conseil Municipal du 14 décembre dernier se retrouvent bien sûr dans le projet de budget primitif 2016 :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement : nous verrons que celles-ci pour 2016 seront équivalentes à celles de 2015 (BP + DM n° 1) et de 2014 (CA 2014). L'effort important de gestion et de rigueur dans les inscriptions a porté ses fruits, et permet à la Ville de Colmar de compenser en partie la réduction des dotations de l'Etat, sans pour autant remettre en cause, ni le niveau du service public communal, ni les engagements pris par l'équipe majoritaire, ni les effectifs du personnel de la Ville (compte tenu de l'effet produit par la mutualisation avec Colmar Agglomération, et dont le principe a été unanimement approuvé par le Conseil Municipal du 14 décembre 2015) ;
- les dépenses d'investissement, évaluées à 28 M€ dans le rapport d'orientations budgétaires, s'élèvent à 28,815 M€ dans le projet de BP 2016. Il est rappelé que l'objectif pour le mandat 2014-2020 est d'atteindre une moyenne annuelle de dépenses d'équipement située entre 38 et 40 M€, et qu'au « creux » de 2016 succédera un « pic » de 48 M€ en 2017 ;
- une fiscalité maintenue à un niveau très modéré, sans augmentation des taux depuis 2013.

La formule de 2015 est reproduite en 2016, à savoir que les taux ne peuvent augmenter de plus que : l'inflation - (50 % de l'inflation + 50 % de l'augmentation nominale). L'inflation se situant à 0,9 % et l'augmentation nominale étant de 1 %, l'augmentation globale des taux doit être au maximum de - 0,05 %, donc elle sera nulle. Ainsi, en 2016, pour la quatrième année consécutive, la fiscalité de la Ville de Colmar restera stable, malgré l'effet induit par le passage du taux d'abattement sur la taxe d'habitation (TH) de 20,65 % à 18 %.

Celui-ci permettra une meilleure équité fiscale entre l'ensemble des contribuables colmariens, et sera compensé par une baisse du taux de la TH qui passera ainsi de 18,39 % à 18,15 % ;

- l'endettement sera maintenu à un niveau particulièrement modéré, du fait de la bonne tenue de l'épargne brute et donc de l'autofinancement, et par une capacité maintenue à trouver des partenariats financiers (même s'il faut déplorer le retrait très net du Conseil Départemental, dont le choix a été fait de ne plus soutenir les communes de plus de 10 000 habitants, et qui se traduit pour la Ville de Colmar pour une perte de 1 329 100 € toutes subventions confondues en 2016 (fonctionnement -26 100 €, investissement -1 303 000 €)).

Le pacte passé avec les Colmariens en 2014 continue donc d'être respecté. C'est sur cette base majeure du respect de l'engagement pris et de la volonté de poursuivre le développement de Colmar que le projet de BP 2016 a été élaboré.

Voilà rapidement expliqué, la « marque de fabrique » de la gestion de la Ville de COLMAR.

1. Les équilibres du budget primitif 2016 en fonctionnement et en investissement

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, l'engagement avait été pris de maintenir les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016 au niveau des crédits budgétés en 2015 et des dépenses effectivement réalisées en 2014. **Cet engagement est tenu.**

Afin d'être totalement transparent, il convient de signaler deux dépenses exceptionnelles à venir vraisemblablement dans le courant de l'année 2016 (ou 2017), à savoir :

- le remboursement à l'Etat d'une partie du produit des amendes de police pour un montant de 576 000 € (sachant que 100 000 € avaient été provisionnés et allègeront d'autant cette dépense au moment où celle-ci sera inscrite) ;
- l'effacement d'une dette de 107 000 € dans le cadre d'une procédure de surendettement, suite à un accident dont a été victime un agent municipal.

Le moment venu, c'est-à-dire celui de l'appel du paiement par la Ville de ces deux montants, il sera procédé à une décision modificative en rapport avec ces 2 cas.

Tableau des dépenses de fonctionnement

Dépenses	BP + DM 2015	BP 2016	Evolution
Charges à caractère général	16 379 000 €	16 379 000 €	+ 0,00%
Charges de personnel et frais assimilés	46 780 000 €	46 611 000 €	- 0,36%
Autres charges de gestion courante	10 566 000 €	10 516 000 €	- 0,47%
Charges financières	1 960 000 €	1 963 500 €	+ 0,18%
Charges exceptionnelles	491 000 €	541 500 €	+ 10,29%
Atténuation de produits	398 000 €	563 000 €	+ 41,46%
TOTAL	76 574 000 €	76 574 000 €	+ 0,00%

Rappel réalisé 2014 : 76 575 000 €

Les **charges de personnel** s'élèvent à **46 611 000 €** et enregistrent un léger retrait de 0,36 % lié notamment à la mise en œuvre progressive de la mutualisation, à un non remplacement systématique des départs à la retraite après une réflexion menée en amont quant à l'organisation des services et à l'effort demandé aux agents sur la part évaluation du régime indemnitaire.

De manière particulière, il faut noter également que la subvention de la Ville au Groupement d'Action Sociale (GAS) a également été réduite de 3,47 % (elle passe de 444 400 € à 429 000 €), ce qui est rendu possible par une trésorerie nette très importante : 718 539 € à fin 2014.

Les **autres charges de gestion courantes**, qui comprennent principalement les subventions de fonctionnement, sont en reflux de 0,36 % pour s'établir à **10 516 000 €**.

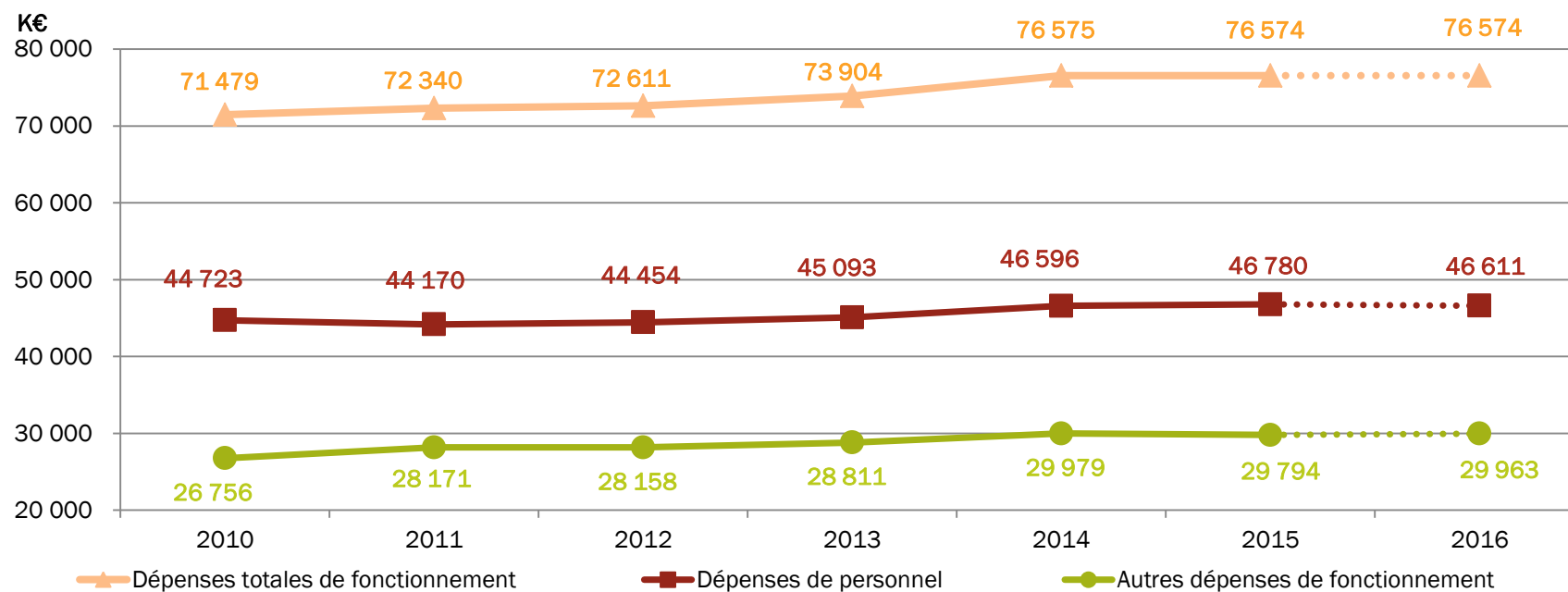
Les **charges financières** affichent une très légère croissance de 0,18 %, passant de 1 960 000 € à **1 963 500 €** en 2016 pour tenir compte du volume des emprunts contractés en 2015, à savoir 17,6 M€. L'évolution de ce poste est contenue grâce à des taux bancaires historiquement bas et à la gestion active de la dette très positive, menée ces dernières années.

Les **charges exceptionnelles** se montent à **541 500 €**.

Les **atténuations de produits** s'élèvent à **563 000 €** contre 398 000 € en 2015. Cette augmentation résulte principalement de la progression de 134 000 € du fonds national de péréquation des ressources (FPIC) qui est un fonds de péréquation horizontale, dont l'enveloppe au niveau national a été fixée à 1 milliard en 2016 contre 780 millions en 2015.

Il faut noter que la stabilisation des dépenses de fonctionnement est obtenue sans diminution de service, et sans remise en cause d'engagements pris à l'égard de partenaires extérieurs (associations notamment) ou de la population colmarienne (les engagements de l'équipe majoritaire seront respectés).

Le graphique ci-après atteste de la parfaite maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement durant ces dernières années.



(source CA 2010 à 2014, BP + DM 2015, BP prévisionnel 2016)

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent pour le BP 2016 à **87 442 000 €**, contre 88 225 000 € en 2015.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Recettes	BP + DM 2015	BP 2016	Evolution
Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 633 000 €	12 978 000 €	+ 22,05%
Impôts et taxes	51 994 000 €	52 682 000 €	+ 1,32%
Dotations, subventions et participations	19 219 000 €	17 335 000 €	- 9,80%
Autres produits de gestion courante	1 805 000 €	1 882 000 €	+ 4,27%
Produits financiers	1 209 000 €	1 122 600 €	- 7,15%
Produits exceptionnels	587 000 €	412 000 €	- 29,81%
Atténuation de charges	2 778 000 €	1 030 400 €	- 62,91%
TOTAL	88 225 000 €	87 442 000 €	- 0,89%

Globalement, les recettes de fonctionnement de la Ville de Colmar sont en léger retrait (- 783 K€, soit - 0,89 %), du fait principalement du net repli des dotations de l'Etat (- 1,67 M€).

La forte progression des **produits des services, du domaine et des ventes diverses** qui passent de 10 633 000 € à **12 978 000 €** en 2016, découle principalement d'un changement d'imputation comptable pour le remboursement des frais de personnel mis à disposition (1 985 000 € en 2016). Il était jusqu'à présent imputé au chapitre atténuations de charge et est dorénavant comptabilisé sous cette rubrique.

Les **impôts et taxes** sont en croissance de 1,32 %. Ils comprennent les contributions directes qui passent de 28 820 000 € à **29 410 000 €** en raison de la variation nominale des taux de 1 %, de la croissance physique des bases estimées à 0,5 % et de l'abaissement de l'abattement forfaitaire à la base. La taxe locale sur la publicité extérieure a également été revalorisée de 90 000 €.

Les **dotations, subventions et participations** s'établissent à **17 335 000 €**, en retrait de 1 884 000 €. Cette diminution est consécutive à l'application de la contribution au redressement des finances publiques qui est estimée à 1,67 M€. Il faut noter à cet égard que si l'Assemblée Nationale a reporté le projet de réforme de la DGF à 2017, elle a confirmé dans le même temps la réduction pour la même année de celle-ci, ce qui se traduira par un effort

supplémentaire du bloc communal de 1,5 milliard d'euros. Si cette décision devait être maintenue, elle aurait des conséquences négatives en terme de capacité à équilibrer le budget y compris pour la Ville Colmar, pour les années 2017 et suivantes.

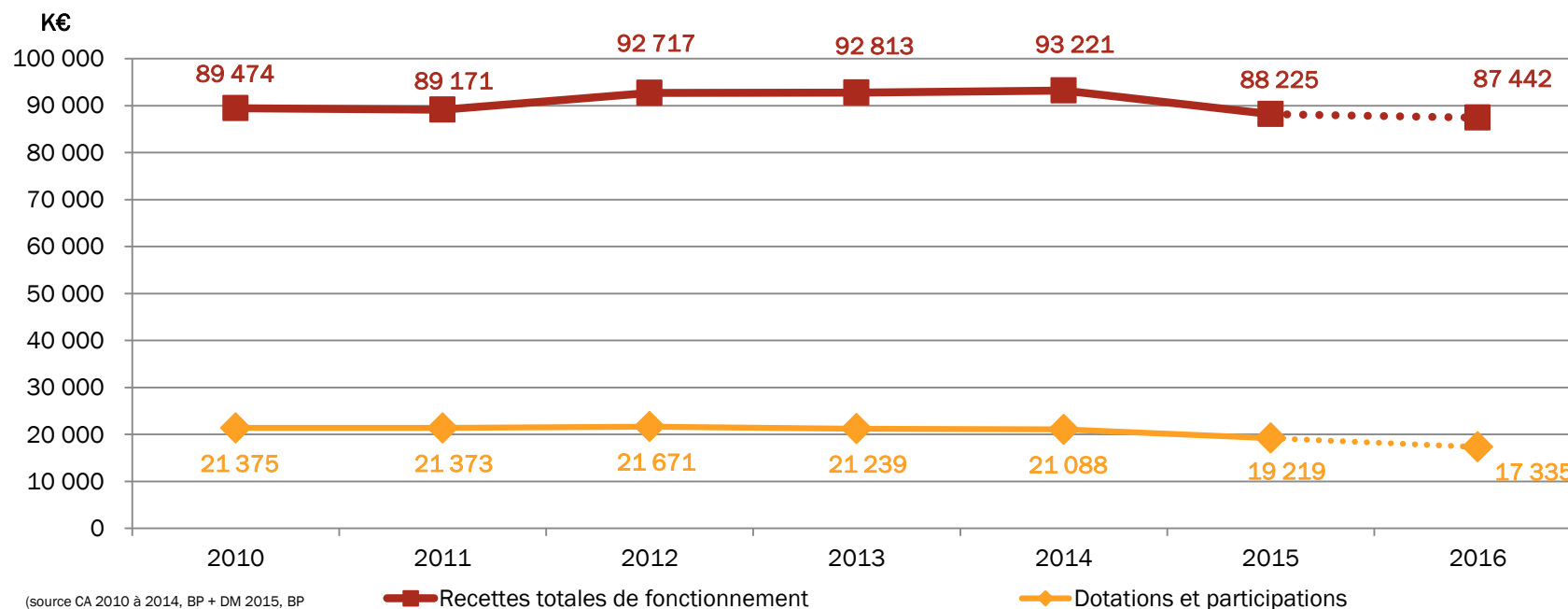
Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à **1 882 000 €**, en progression de 4,27 %, par suite de la revalorisation des revenus perçus au titre de la location des immeubles.

Les **produits financiers** sont en retrait de 86 400 € (- 7,15 %) pour atteindre **1 122 600 €**. Cette baisse s'explique essentiellement par la part intérêts de la dette récupérable auprès de Colmar Agglomération, dont le montant diminue chaque année en exécution du tableau d'amortissement et le produit issu des swaps (contrat d'échange de taux).

La baisse des **produits exceptionnels** résulte principalement de la recette encaissée en 2015 au titre du remboursement par Colmar Expo de la taxe foncière due au titre des exercices 2007 à 2012, et qui avait été indûment payée par la Ville.

La diminution apparente des **atténuations de charges** résulte d'un changement d'imputation comptable pour le remboursement des frais de personnel mis à disposition, évoqué plus haut.

Evolution des recettes :



1.1.3 L'épargne brute et le résultat de l'exercice

L'épargne brute est la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Elle s'établit pour le BP 2016 à **10 868 000 €**, contre 11 651 000 € en 2015.

L'épargne brute est donc en reflux de 783 000 €. Cette baisse est à mettre en lien avec la diminution de la dotation forfaitaire à hauteur de 1 670 000 € dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2015 s'établit à environ 7 000 000 €, ce qui porte la capacité à financer l'investissement à 17 868 000 € pour le BP 2016 (en 2015 : 17 821 000 €).

L'épargne brute totale pour le BP 2016 s'établit donc à 17 868 000 €. Le montant de la dette en capital s'établissant à 7 179 500 €, l'épargne nette se monte donc à 10 688 500 €.

Rapportée aux 28 815 000 € de dépenses d'équipement, elle permet de dégager un taux d'autofinancement de 37,09 %.

1.2 La section d'investissement

1.2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement (hors gestion active de la dette neutralisée par un montant identique en recettes) se montent à **36 609 000 €** pour le BP 2016, contre 49 301 500 € en 2015.

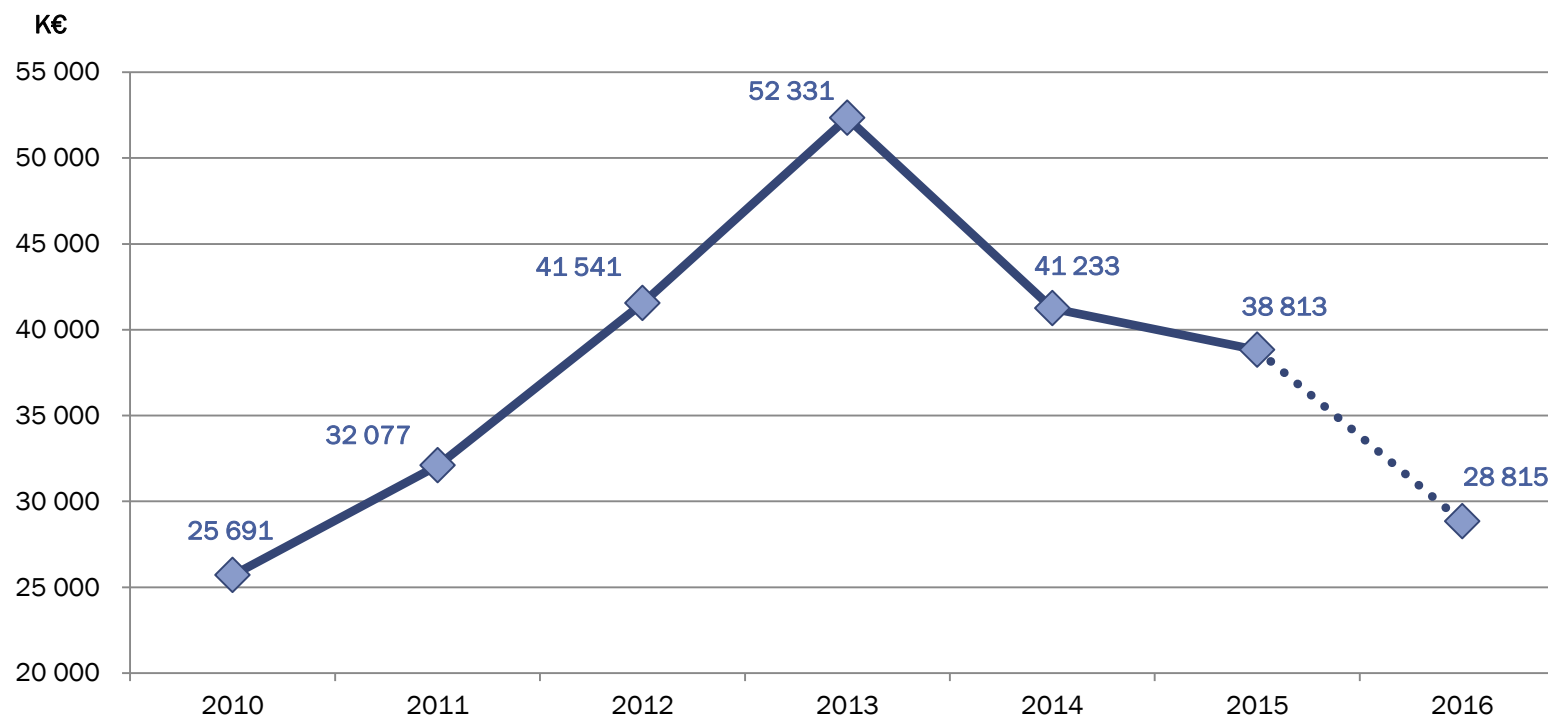
En ce qui concerne les dépenses d'équipement proprement dites (c'est-à-dire l'investissement matériel, qui se traduit par des travaux ou des acquisitions), elles s'élèveront en 2016 à **28 815 000 €**, contre 38 812 500 € en 2015. Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'année 2016 va connaître un « creux », les dépenses d'équipement repartant fortement à la hausse en 2017, avec un « pic » évalué à 48 M€.

Au-delà de l'inscription proprement dite des crédits pour les dépenses d'équipement, il importe surtout que les projets se réalisent. Après un taux d'exécution de près de 85 % en 2014, c'est un taux de 90 % qui a été atteint en 2015, niveau historique pour Colmar elle-même, et par comparaison avec toutes les autres collectivités.

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) évoluent de la façon suivante en 2016 par rapport à 2015 :

Dépenses	BP + DM 2015	BP 2016	Evolution
Immobilisations incorporelles	1 127 000 €	1 041 400 €	- 7,60%
Subventions d'équipement	2 475 000 €	1 082 600 €	- 56,26%
Immobilisations corporelles et en cours	17 198 500 €	15 437 000 €	- 10,24%
Opérations d'équipement	17 912 000 €	11 154 000 €	- 37,73%
Opérations pour compte de tiers	100 000 €	100 000 €	0,00%
S/total : dépenses d'équipement	38 812 500 €	28 815 000 €	- 25,76%
Dotations, fonds divers et réserves	3 291 000 €	42 400 €	- 98,71%
Subventions d'investissement	45 000 €	45 000 €	+ 0,00%
Emprunts et dettes assimilés	7 118 000 €	7 198 000 €	+ 1,12%
Autres immobilisations financières	35 000 €	8 600 €	- 75,43%
Participations, créances rattachées à des participations		500 000 €	
S/total : dépenses financières	10 489 000 €	7 794 000 €	- 25,69%
Total des opérations réelles d'investissement	49 301 500 €	36 609 000 €	- 25,74%

Graphique d'évolution des dépenses d'équipement :



(source CA 2010 à 2014, BP + DM 2015, BP prévisionnel 2016)

La politique de la Ville de Colmar repose sur un investissement dynamique, qui est illustré par l'évolution au fil des années des dépenses d'équipement. On relève que pour la période 2012 à 2015 le niveau des dépenses d'équipement est supérieur à 38 M€, avec un point culminant en 2013 à 52,3 M€.

De nombreux projets seront en phase d'études en 2016, ce qui explique le retrait du volume des dépenses d'équipement de 9 997 500 € par rapport à 2015. Ceci concerne principalement:

- le parking place de la Montagne Verte,
- le parc de stationnement, côté est de la gare,
- le regroupement des dépôts des espaces verts,
- le Centre Européen du Livre et de l'Illustration (CELI),
- le gymnase Grillenbreit,
- l'équipement couvert d'athlétisme au stade de l'Europe.

A partir de 2017, ces études déboucheront sur des travaux dont le volume sera aussi élevé qu'en 2015.

Les dépenses qui portent sur les investissements courants, nécessaires à l'activité des services, se montent à 16 578 400 €. Elles portent sur des acquisitions immobilières ou mobilières, des travaux de voirie, des travaux à réaliser dans les bâtiments communaux, la mairie, les écoles, les structures petite enfance, les bâtiments à vocation culturelle, sportive, sociale et autres...

Les opérations individualisées se montent à 11 154 000 €.

La forte diminution des **dépenses financières** qui passent de 10 489 000 € à **7 794 000 €**, résulte de l'inscription des crédits en 2015 du remboursement du préfinancement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) à taux zéro pour accompagner les mesures de soutien à l'investissement des collectivités territoriales.

Un crédit de 500 000 € est également prévu au chapitre **participations et créances rattachées à des participations**, pour l'acquisition par la Ville de Colmar des actions détenues par Pôle Habitat au sein de la société d'économie mixte locale Vialis.

1.2.2 Les recettes d'investissement

- Elles sont étroitement liées au volume des dépenses d'équipement qu'elles financent de la manière suivante :

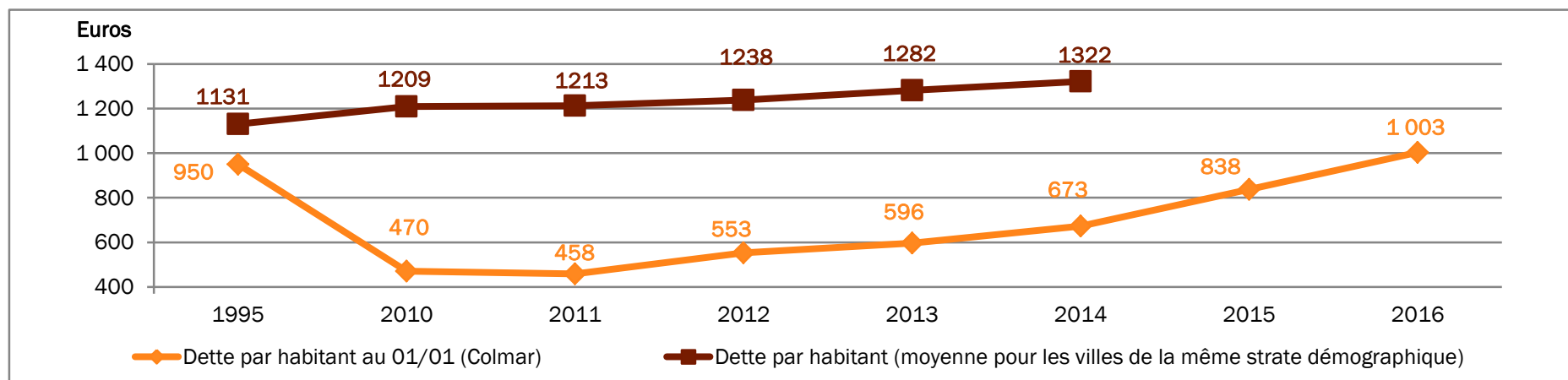
	2015	2016
Dépenses d'équipement	38 812 500 €	28 815 000 €
Recours à l'emprunt	8 832 500 € soit 22,76 %	3 222 000 € soit 11,18 %
Autofinancement	10 721 000 € soit 27,62 %	10 688 500 € soit 37,09 %
Subventions extérieures et divers	19 259 000 € soit 49,62 %	14 904 500 € soit 51,72 %

Il faut donc relever en 2015 et 2016 que :

- le niveau d'autofinancement se maintient à un niveau particulièrement élevé,
- les subventions extérieures et divers ainsi que le recours à l'emprunt sont en reflux du fait principalement d'un moindre volume de dépenses d'équipement, pour les raisons évoquées plus haut.

Il convient de souligner qu'en 2016 le recours à l'emprunt sera particulièrement modéré du fait, à la fois de dépenses d'équipements inférieures à la moyenne qui sera tenue sur le mandat (28 815 000 € contre 38 à 40 M€), et d'un niveau élevé de subventions extérieures et divers (en particulier de FCTVA, dû au niveau important de dépenses d'équipement de 2015).

Sur la base du recours à l'emprunt tel que prévu dans le cadre du BP 2016, l'évolution de la dette nette par habitant peut être retracée de la façon suivante :



Les subventions et autres ressources s'élèvent à **14 904 500 €** contre 19 259 000 € en 2015.

Ce poste comprend les subventions versées par :

- l'Etat, pour **209 100 €**, dont principalement :

- ✓ Installation de caméras de vidéoprotection 48 000 €
- ✓ Requalification du secteur Luxembourg 45 000 €
- ✓ Actions à destination des personnes en situation de handicap 39 600 €
(FIPHFP - fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

- la Région Alsace pour **1 313 500 €**, dont principalement :

- ✓ Construction du parking en gare de Colmar 750 000 € (sur un montant total de 5 M€)
- ✓ Travaux de rénovation énergétique 430 000 €
- ✓ Travaux de mise en accessibilité 130 000 €

- le **Département du Haut-Rhin** pour **208 300 €**, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie :
 - ✓ Travaux d'amélioration dans les écoles maternelles et primaires 70 000 €
 - ✓ Réaménagement de voies publiques 37 000 €
 - ✓ Aménagements espaces extérieurs - Musée Unterlinden 34 000 €
 - ✓ Travaux de sécurisation de la traversée piétonne route de Strasbourg 30 000 €
 - ✓ Construction du site de restauration scolaire Les P'tits Loups 22 300 €
 - ✓ Travaux d'aménagements au Parc des Expositions 15 000 €
- **Colmar Agglomération** pour **780 300 €**, dont principalement :
 - ✓ le solde du fonds de concours attribué pour la période 2014-2016 750 000 € (un crédit complémentaire de 570 000 € sera inscrit en DM, par reprise de 50 % de l'excédent des crédits disponibles pour Colmar en matière « d'eau pluviale »)
- Les **autres organismes** pour **25 800 €**, dont principalement :
 - ✓ les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales 25 800 €

Parmi les autres ressources, on peut citer :

- le produit de la taxe d'aménagement pour **550 000 €**, contre **600 000 €** en 2015
- le produit des amendes de police pour **1 000 000 €**, prévision identique à 2015
- le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** se monte à **5 M€**. Il est d'un niveau élevé, en corrélation avec le volume des dépenses d'équipement réalisées en 2015
- les **cessions d'immobilisations** pour **5 076 000 €**. Il s'agit essentiellement de la cession par la Ville de Colmar à la SAEM Gaz de Barr de 4 % du capital du capital de la SAEM Vialis pour un montant de 4 M€.

2 Un budget au service de la population et du développement de Colmar

De la même manière qu'avec le BP 2015, le BP 2016 est le moyen de respecter les engagements pris devant la population, de rendre les services que celle-ci attend, et de rendre la Ville plus attractive.

Une nouvelle fois, sans être exhaustif et en renvoyant à l'exposé de l'an dernier dont la teneur sur le fond demeure, il y a lieu de mettre en exergue un certain nombre d'éléments.

2.1 La mise en œuvre des engagements de l'équipe municipale

Les engagements pris en 2014, qui viennent notamment renforcer la solidarité envers les Colmariens et accompagner le pouvoir d'achat de ceux-ci, seront évidemment tenus en 2016.

Il faut souligner le succès particulier de certaines mesures :

- aide à l'obtention du permis de conduire pour les candidats âgés de 17 à 23 ans et ceux âgés de plus de 23 ans en recherche d'emploi, exonérés de l'impôt sur le revenu. Cette mesure, pour laquelle un crédit de **63 500 €** est inscrit au BP 2016, est une véritable aide au démarrage dans la vie active et, est de surcroît un soutien à l'activité des auto-écoles ;
- réduction du tarif de la restauration scolaire pour les enfants dont les parents acquittent au maximum 250 € d'impôt sur le revenu. Cela représente en 2016 un dépense prévisionnelle de **200 000 €**, sachant que le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire ne cesse d'augmenter d'année en année ;
- aide à l'acquisition d'une tablette numérique pour tous les enfants entrant au CP : la dépense totale 2015 aura été de 153 007,18 €, un crédit prévisionnel de **37 000 €** est inscrit en 2016 ;
- l'aide à l'acquisition d'un vélo continue d'être fortement sollicitée, avec le développement du concours financier de la Ville pour les vélos à assistance électrique. Ainsi, la dépense totale 2015 aura été de 135 167,05 € et le crédit prévisionnel pour 2016 est de **100 000 €** ;
- le Ciné pass qui permet l'accès au cinéma pour les enfants de 6 à 16 ans et pour les personnes âgées de 60 ans et plus (**107 000 €**) ;
- Le transport public gratuit le dimanche et les jours fériés pour les personnes à mobilité réduite (**20 000 €**) et la gratuité totale des transports publics pour les seniors à partir de 70 ans, et ½ tarif à partir de 60 ans (**222 000 €**) ;
- l'aide à l'aménagement des locaux commerciaux vacants, initiative de la Ville de Colmar, a été adaptée pour l'ensemble des maires de Colmar Agglomération, et celle-ci a donc repris à son compte la dépense afférente. Comme ce fut le cas pour le transport gratuit des collégiens durant les 9 mois de l'année scolaire, cet engagement de l'équipe municipale colmarienne a été adapté à l'échelle de l'agglomération dans l'un de ses domaines de compétence, ce qui en montre si besoin était la pleine pertinence.

2.2 Un budget au service de Colmar et de ses habitants

A l'occasion du BP 2015, un exposé précis de l'approche globale et de la politique municipale avait été fait, qui se déclinait de la manière suivante :

- Colmar ville attractive,
- Colmar ville de la formation et de la citoyenneté,
- Colmar ville solidaire,
- Colmar ville du bien être urbain et du développement durable.

Les quatre axes se retrouvent bien évidemment dans le BP 2016, et sans détailler à nouveau la philosophie et l'ensemble de mesures, il est possible de s'arrêter sur un certain nombre d'entre elles :

2.2.1 Dans le domaine des musées

Compte-tenu par ailleurs des travaux réalisés au musée du jouet et qui permettent à celui-ci de fonctionner dans de bien meilleures conditions, l'année 2015 aura été marquée par l'ouverture du Nouvel Unterlinden, d'abord gratuitement aux Colmariens les 10 et 11 décembre, puis au public dans son ensemble le 12 décembre (près de 10 000 entrées en 2 jours).

L'engagement pris en terme de date aura ainsi été tenu, malgré la complexité du chantier, les aléas qui ont touché celui-ci, et avec un travail considérable fourni tant par la maîtrise d'oeuvre d'Herzog & de Meuron, les entreprises et les agents du musée.

Afin de solder cette opération, un dernier crédit de 2,5 M€ est inscrit en investissement au BP 2016, ce qui arrête le bilan de cette opération de la manière suivante, en dépenses :

• musée proprement dit	:	36 323 000 €
• office de tourisme	:	883 000 €
• monuments historiques	:	3 627 000 €
• espaces extérieurs	:	6 084 000 €
Soit un total général de	:	46 917 000 € TTC,
Soit encore	:	39 097 500 € HT.

Les recettes d'investissement liées à l'opération se déclinent de la manière suivante (les pourcentages sont calculés sur le coût total hors taxes) :

• Etat	:	5 968 000 €	(15,26 %)
• Région Alsace	:	4 350 000 €	(11,13 %)
• Conseil Départemental du Haut-Rhin	:	4 000 000 €	(10,23 %)
• Société Schongauer et mécénat	:	5 250 000 €	(13,43 %)
• FCTVA	:	7 286 740 €	(18,64 %)

Soit un total de : 26 854 740 €

Ce qui permet d'arrêter la charge nette d'investissement de la Ville de Colmar à : 19 529 500 € (39 097 500 – 19 568 000).

Alors que se clôt ainsi l'opération du musée Unterlinden, le bon fonctionnement de celui-ci reposant sur la Société Schongauer, s'ouvre concrètement l'opération Dominicains, avec le lancement de l'aménagement du Centre Européen du Livre.

Le travail de programmation effectué en 2015 a débouché sur l'organisation du premier jury de maîtrise d'œuvre, lequel a retenu quatre équipes, qui seront départagées dans le cadre d'un second jury qui se tiendra en avril prochain.

Le coût global étant de 14,5 M€ TTC, un crédit de 1,2 M€ est inscrit au BP 2016, étant rappelé que cette opération est inscrite au CPER 2015-2020.

2.2.2 Le parking gare

Un accord ayant été trouvé avec la Région Alsace durant l'été 2015, une convention de partenariat a été signée à la fin de l'année entre la Ville de Colmar et le Conseil Régional d'Alsace.

D'un montant total de 12 M€ TTC, soit 10 M€ HT, le parking gare, situé du côté Est de celle-ci, sera financé à hauteur de 5 M€ par le nouveau Conseil Régional Alsace – Champagne Ardenne – Lorraine.

Les travaux doivent se dérouler entre septembre 2016 et octobre 2017. Un crédit de 2,5 M€ est inscrit dans le BP 2016.

2.2.3 Le tronçon Est de la rocade verte

Au-delà de l'ensemble des travaux de voirie prévus en 2016 (montant global de 6 500 000 € décidé lors du conseil municipal du 16 novembre 2015), la Ville réalisera cette année la 2^{ème} tranche de la rocade verte, entre la rue Turenne et la rue de la Grenouillère.

Un crédit de 1,7 M€ est ainsi inscrit au BP 2016 (rappel 1^{ère} tranche : 1,5 M€).

2.2.4 Les équipements sportifs

L'année 2016 doit connaître le démarrage de deux opérations :

- la construction du gymnase du Grillenbreit (crédit de 550 000 € au BP 2016 pour un coût total de 2,8 M€) ;
- la réalisation d'une salle couverte d'entraînement pour l'athlétisme au stade de l'Europe (crédit de 500 000 € pour un coût total d'opération de 1,8 M€).

2.2.5 Le parking de la Montagne Verte

Les pré-fouilles archéologiques menées place de la Montagne Verte ayant conclu à la possibilité d'aménager un parking souterrain, il peut être envisagé l'aménagement paysager en surface de cet important espace, qui doit devenir une des portes d'entrée majeures dans la vieille ville.

Un crédit d'étude de 200 000 € est ainsi inscrit au BP 2016, pour un coût estimé d'opération de 2,050 M€, qui devra être affiné dans le cadre de la réalisation du parking souterrain proprement dit.

2.2.6 La mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux

Comme tous les ans, et conformément au rapport global de présentation qui a été adopté par le Conseil Municipal du 21 septembre dernier, un crédit est inscrit au BP 2016 pour poursuivre les travaux d'accessibilité : 1,64 M€.

2.2.7 Le renouvellement urbain

Le BP 2016 comprend des crédits d'étude pour deux opérations importantes :

- la requalification du secteur Luxembourg : 81 000 € pour un montant total d'opération de 2,8 M€ ;
- le renouvellement urbain Bel'Air – Florimont : 124 000 € pour l'étude urbaine globale, pour un coût d'opération prévisionnel de 2,1 M€.

3. Conclusion

Pour l'année 2016, le budget de la Ville de Colmar se caractérise par :

- un gel en valeur des dépenses réelles de fonctionnement, par rapport aux crédits réalisés en 2014. Il faut souligner une nouvelle fois que cette réduction correspond à un véritable effort de gestion, et non à une réduction des services proposés à la population ou des actions que mène la Ville, seule ou en partenariat avec des tiers ;
- les recettes réelles de fonctionnement sont en retrait de 0,89 % (-783 000 €).

L'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les années 2015 et 2016 est contenu dans le tableau ci-dessous :

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + DM 2015	B.P. 2016	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2015	B.P. 2016	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
011	Charges à caractère général	16 379 000 €	16 379 000 €	0 €	0,00%	70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	10 633 000 €	12 978 000 €	2 345 000 €	22,05%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 780 000 €	46 611 000 €	-169 000	-0,36%	73	Impôts et taxes	51 994 000 €	52 682 000 €	688 000	1,32%
65	Autres charges de gestion courante	10 566 000 €	10 516 000 €	-50 000	-0,47%	74	Dotations, subventions et participations	19 219 000 €	17 335 000 €	-1 884 000	-9,80%
66	Charges financières	1 960 000 €	1 963 500 €	3 500	0,18%	75	Autres produits de gestion courante	1 805 000 €	1 882 000 €	77 000	4,27%
67	Charges exceptionnelles	491 000 €	541 500 €	50 500	10,29%	76	Produits financiers	1 209 000 €	1 122 600 €	-86 400	-7,15%
014	Atténuations de produits	398 000 €	563 000 €	165 000	41,46%	77	Produits exceptionnels	587 000 €	412 000 €	-175 000	-29,81%
						013	Atténuations de charges	2 778 000 €	1 030 400 €	-1 747 600	-62,91%
	Sous-total des dépenses réelles de l'exercice	76 574 000 €	76 574 000 €	0	0,00%		Sous-total des recettes réelles de l'exercice	88 225 000 €	87 442 000 €	-783 000	-0,89%
	Epargne brute	11 651 000 €	10 868 000 €	-783 000	-6,72%						
	Sous-total des dépenses de l'exercice	88 225 000 €	87 442 000 €	-783 000	-0,89%		Sous-total des recettes de l'exercice	88 225 000 €	87 442 000 €	-783 000	-0,89%
	Epargne complémentaire issue du résultat reporté	6 170 000 €	7 000 000 €	830 000	13,45%	002	Résultat reporté de fonctionnement	6 170 000 €	7 000 000 €	830 000	13,45%
	Total	94 395 000 €	94 442 000 €	47 000	0,05%		Total	94 395 000 €	94 442 000 €	47 000	0,05%

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **28 815 000 €** (soit une diminution de 9 997 500 €, soit -25,76 %), mais avec un pic prévisible de 48 M€, en 2017.

Les **recettes d'équipement** se montent à **6 915 000 €** contre 20 328 500 € en 2015 et les **recettes financières** sont en légère croissance pour atteindre **11 826 000 €** contre 11 152 000 € en 2015.

L'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour les années 2015 et 2016 est contenu dans le tableau ci-dessous :

Dépenses						Recettes							
Chap.	Libellés	BP + DM 2015	B.P. 2016	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2015	B.P. 2016	Evolution			
				en €	en %					en €	en %		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 127 000	1 041 400	-85 600	-7,60%	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 190 000	3 537 000	-4 653 000	-56,81%		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 475 000	1 082 600	-1 392 400	-56,26%	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 832 500	3 222 000	-5 610 500	-63,52%		
21 + 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	17 198 500	15 437 000	-1 761 500	-10,24%		<i>dont emprunts</i>	8 832 500	3 222 000	-5 610 500	-63,52%		
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	17 912 000	11 154 000	-6 758 000	-37,73%	21 + 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	3 206 000	56 000	-3 150 000	-98,25%		
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000	100 000	0	0,00%	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000	100 000	0	0,00%		
Total des dépenses d'équipement		38 812 500	28 815 000	-9 997 500	-25,76%	Total des recettes d'équipement		20 328 500	6 915 000	-13 413 500	-65,98%		
10	DOTATIONS ,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 291 000	42 400	-3 248 600	-98,71%	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 141 000	5 550 000	-3 591 000	-39,28%		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	45 000	45 000	0	0,00%	165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dépot et cautionnement)	2 000	2 000	0	0,00%		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 118 000	7 198 000	80 000	1,12%								
	<i>dont emprunts</i>	7 100 000	7 179 500	79 500	1,12%								
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	500 000	500 000		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 172 000	1 198 000	26 000	2,22%		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 000	8 600	-26 400	-75,43%	024	PRODUITS DES CESSIONS	837 000	5 076 000	4 239 000	506,45%		
Total des dépenses financières		10 489 000	7 794 000	-2 695 000	-25,69%	Total des recettes financières		11 152 000	11 826 000	674 000	6,04%		
Total opérations réelles		49 301 500	36 609 000	-12 692 500	-25,74%	Total opérations réelles		31 480 500	18 741 000	-12 739 500	-40,47%		
								Excédent de fonctionnement		17 821 000	17 868 000		
TOTAL		49 301 500	36 609 000	-12 692 500	-25,74%	TOTAL		49 301 500	36 609 000	-12 692 500	-25,74%		

Au total, le budget primitif 2016 tel qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- est conforme aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire du 14 décembre dernier ;
- stabilise les dépenses fonctionnement, sans remettre en cause le niveau et la qualité du service municipal, et en préservant les équilibres financiers de la collectivité.

A ce budget principal de la Ville de Colmar s'ajoutent les trois budgets annexes qui lui sont rattachés :

- le Festival du film ;
- le Festival du jazz ;
- le Salon du livre et l'Espace Malraux.

Les budgets annexes

1. Festival du Film

Le Festival du Film de Colmar permet aux Colmariennes et aux Colmariens d'assister durant 7 jours à des séances de cinéma gratuites en présence d'acteurs, de réalisateurs ou de producteurs.

Le budget de fonctionnement passe de 180 600 € à **158 000 €** en 2016, soit une baisse 22 600 €.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent **144 500 €**, contre 149 600 € en 2015 en raison principalement d'une baisse des participations versées par les partenaires privés.

Les participations sont ventilées comme suit :

✓ Conseil Régional :	27 000 €
✓ Conseil Départemental :	3 000 €
✓ Ville de Colmar	90 000 €
✓ Autres partenaires privés :	24 500 €

S'y ajoute la reprise anticipée de l'intégralité du résultat de fonctionnement 2015, soit 13 500 €, en diminution de 17 500 €.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles sont composées de :

- ✓ charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires, transports, réceptions etc...) nécessaires au fonctionnement du Festival, pour un montant de **148 000 €**, en reflux de 15 600 € par rapport à 2015,
- ✓ charges de personnel pour **10 000 €**, montant diminué de 7 000 € par rapport à 2015.

2. Festival de Jazz

Le festival de Jazz, créé en 1996, est ouvert à tous les styles et s'attache à présenter des musiciens de talent de la scène internationale, nationale et locale.

Le budget de fonctionnement s'élève à **102 000 €**, contre 93 700 € en 2015, soit une augmentation de 8,9 %.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent **102 000 €**, contre 93 700 € en 2015, en lien avec l'augmentation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Le financement des dépenses de fonctionnement du Festival de Jazz est assuré par les recettes suivantes :

- produit des entrées au Festival pour un montant de **12 000 €**
- dotations, subventions et participations pour un montant de 75 700 €, dont :
 - ✓ Conseil Régional : 5 700 €
 - ✓ Conseil Départemental : 5 000 €
 - ✓ Ville de Colmar : 35 000 €
 - ✓ Autres partenaires privés : 30 000 €

A ces recettes, s'ajoute la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 qui est estimé à **14 300 €**, contre 3 200 € en 2015.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent les dépenses courantes (locations, rémunérations d'intermédiaires, transport, réception...) nécessaires au bon fonctionnement du Festival pour un montant de **102 000 €** contre 93 700 € en 2015, ainsi que des frais de personnel 22 000 € contre 17 000 € en 2015. Les frais de personnel englobent à la fois les charges de personnel mis à disposition du Festival et les cachets des artistes venant à se produire.

3. Salon du Livre et Espace Malraux

Chaque année, le Salon du Livre réunit au Parc Expo de Colmar en moyenne 28 000 petits et grands lecteurs autour d'écrivains, d'illustrateurs, de conteurs, d'éditeurs, de libraires, d'enseignants, d'associations, de bouquinistes, de médias, de bibliothèques, d'archives et de musées, venus de partout.

Inauguré en 1966, l'Espace d'Art Contemporain André Malraux a vocation à accueillir des artistes régionaux dont l'exigence est de haut niveau ou des artistes d'envergure nationale ou internationale. En général, 5 expositions sont organisées par an, y compris une présentation des travaux des élèves de l'Atelier de Formation aux Arts plastiques au mois de juin.

Le budget annexe du Salon du Livre et de l'Espace Malraux comprend une section de fonctionnement et d'investissement.

3.1 Section de fonctionnement

3.1.1 Les recettes

Elles s'établissent à **359 900 €** (2015 : 309 200 €). Cette augmentation est consécutive à l'augmentation du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015.

Elles sont constituées :

- des produits générés par le Salon du Livre et l'Espace Malraux (vente de cartes, catalogues, documents, remboursements de frais) pour un montant de **4 530 €** (2015 : 5 500 €)
- des droits de place acquittés par les exposants au Salon du Livre qui restent à **44 000 €** en 2016.
- de dotations, subventions et participations qui sont en augmentation de 43 100 € par rapport à 2015 pour s'établir à **272 600 €**. Elles se ventilent comme suit :

✓ Etat :	7 000 €
✓ Conseil Régional :	16 000 €
✓ Conseil Départemental :	10 000 €
✓ Ville de Colmar :	214 100 €
✓ Autres partenaires :	25 500 €
- de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement qui est estimé à **38 770 €** (déduction faite de la part affectée à la couverture du déficit d'investissement reporté 2015 pour 125 €).

3.1.2 Les dépenses

Elles s'établissent à **358 400 €** (2015 : 307 200 €).

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses courantes qui servent à la bonne marche du Salon du Livre et de l'Espace Malraux, à savoir :

- les charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transport, réceptions) pour un montant de **345 200 €** contre 296 900 € en 2015.
- les charges de personnel à hauteur de **12 000 €** contre 9 300 € en 2015.

3.2 Section d'investissement

3.2.1 Les recettes

Elles retracent l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 pour **125 €**.

3.2.2 Les dépenses

Elles se montent globalement à **1 500 €** et concernent l'acquisition de divers équipements.

Elles intègrent également le déficit d'investissement reporté de 2015 pour **125 €**.

Sur la base de l'ensemble des éléments de ce rapport, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 janvier 2016,

Après avoir délibéré,

ARRETE

le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2016 au montant en équilibre de **154 280 525 €**, se répartissant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	76 574 000 €	Opérations réelles	94 442 000 €
Opérations d'ordre	19 014 000 €	Opérations d'ordre	1 146 000 €
Total	95 588 000 €	Total	95 588 000 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en reports	7 250 000 €	Opérations réelles en reports	4 110 000 €
Opérations réelles en opérations nouvelles	49 660 000 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	34 932 000 €
Opérations d'ordre	1 161 000 €	Opérations d'ordre	19 029 000 €
Total	58 071 000 €	Total	58 071 000 €
Total budget principal	153 659 000 €	Total budget principal	153 659 000 €
BUDGETS ANNEXES			
Dépenses		Recettes	
Festival du Film	158 000 €	Festival du Film	158 000 €
Festival de Jazz	102 000 €	Festival de Jazz	102 000 €
Salon du Livre - Espace Malraux	361 525 €	Salon du Livre - Espace Malraux	361 525 €
Total	621 525 €	Total	621 525 €
Total cumulé	154 280 525 €		154 280 525 €

VOTE

les crédits par chapitre

DECIDE

d'affecter les résultats cumulés de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Budget principal : 11 191 000 €

- ↪ en section d'investissement au compte 1068 (*excédents de fonctionnement capitalisés*) pour 4 191 000 €
- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) pour 7 000 000 €

Budget annexe Festival du Film : 13 500 €

- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival de Jazz : 14 300 €

- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Salon du Livre - Espace Malraux : 38 895 €

- ↪ en section d'investissement au compte 1068 (*excédents de fonctionnement capitalisés*) pour 125 €
- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) pour 38 770 €

APPROUVE

- ✓ le versement au compte 67441 d'une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, à savoir :
 - Festival du Film pour 90 000 €
 - Festival de Jazz pour 35 000 €
 - Salon du Livre et Espace Malraux pour 214 100 €
- ✓ le principe de la révision de l'abattement forfaitaire de la taxe d'habitation

FIXE

les taux d'imposition de l'exercice 2016, pour la :

- taxe d'habitation : 18,15 %
- taxe sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe sur les propriétés non bâties : 54,93 %

MODIFIE

Conformément aux dispositions du décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées sont modifiées comme suit

- de 15 à 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations
- de 30 à 40 ans pour les projets d'infrastructures d'intérêt national

Le Maire,

REÇU À LA PRÉFECTURE

1 FEV. 2016



Pour ampliation conforme
Colmar, le 28 JAN. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ